



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 31019

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mécontentement et les interrogations que suscite la réforme sans concertation des programmes d'histoire-géographie des collèges. Une pétition en cours de signature conteste notamment « la suppression des programmes, de périodes aussi importantes pour l'histoire de l'humanité que le néolithique et de civilisations aussi essentielles que celles de l'Égypte antique » et revendique la suspension de cette réforme et la consultation de tous les enseignants d'histoire-géographie. Il lui demande de lui faire connaître les prolongements qu'il entend apporter à ces attentes.

Texte de la réponse

Les programmes d'histoire-géographie-éducation civique du collège ont obtenu un avis favorable du conseil supérieur de l'éducation. Sous le titre général « Des mondes anciens au début du Moyen Age », le programme d'enseignement de l'histoire en classe de sixième a bénéficié des avis recueillis auprès de diverses instances d'expertise et auprès des enseignants lors de la consultation organisée au printemps 2008 dans chacune des académies, sous la responsabilité des recteurs. Au collège, les programmes d'enseignement de l'histoire organisent un parcours qui conduit de l'antiquité jusqu'à nos jours et qui ne peut, par définition, être exhaustif. Des choix sont nécessaires qui, en répondant au principe de cohérence, doivent tenir compte des apports de l'historiographie récente et de l'évolution des attentes sociales et institutionnelles. Il s'agit en effet, à ce niveau du cursus scolaire, de favoriser l'acquisition de connaissances et de capacités propres à la constitution d'une culture humaniste et à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, dans la continuité du travail accompli à l'école primaire. Le nouveau programme d'enseignement de l'histoire garde la traditionnelle répartition chronologique qui fait étudier en classe de sixième les périodes les plus anciennes et les plus longues. À l'école élémentaire, les élèves étudient les premières traces de la vie humaine, les débuts de l'agriculture et la naissance de l'art, et abordent l'antiquité essentiellement à travers l'exemple de la Gaule et de sa romanisation. En classe de sixième, la moitié du temps annuel est consacrée à la découverte des civilisations de la Grèce et de la Rome antiques, sans la connaissance desquelles l'on ne saurait être préparé à partager une culture européenne. Un premier contact avec une civilisation de l'Orient permet également d'éclairer les élèves sur l'émergence de formes culturelles aussi importantes que l'État et l'écriture. Pour mettre en oeuvre cette thématique, qui représente environ 10 % du temps annuel, les professeurs peuvent notamment s'appuyer sur l'exemple des cités-États de Mésopotamie ou de prendre pour référence l'Égypte.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31019

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8112

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10702